

Nouveaux aides-soignants : le scandale de l'été ?

Comme vous le savez il y a depuis 2008 deux possibilités pour obtenir un agrément comme aide-soignant (cf AR du 12/01/2006) : soit posséder un certificat d'aide-soignant délivré après une 7ème année dans l'enseignement secondaire, soit avoir réussi une première année de formation en soins infirmiers. Cette dernière disposition avait été prise en 2006 car à cette époque la première année de formation infirmière était composée de 900h de cours théoriques généraux sur l'être humain et ses besoins essentiels lorsqu'il est malade ou dépendant de soins, ainsi que de 300h de stages (enfants sains, personnes âgées, soins généraux en médecine et chirurgie) – une première année composée de la sorte permettait d'acquérir les compétences utiles à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

En 2012 nous apprenions que de plus en plus d'écoles organisant le bachelier infirmier diminuaient

le nombre de stages en première année pour les déplacer vers les 2 années suivantes, mais également que 2 écoles flamandes avaient décidé de complètement supprimer ces stages de première année ! Nous avons donc rapporté cette évolution au Conseil Fédéral de l'Art Infirmier (CFAI) et obtenu de celui-ci qu'il émette un avis de vigilance à la Ministre, en suggérant que les critères d'agrément de l'aide-soignant soient adaptés. Le CFAI a donc demandé en 2012 à la Ministre Onkelinx d'ajouter que les étudiants ayant réussi la première année d'infirmier devaient au moins avoir eu 150h de stages, dont notamment auprès des personnes âgées (le public qui est le plus en contact avec les infirmiers et les aides-soignants).

Depuis 2012, 5 ans se sont écoulés, deux Ministres ont exercé la compétence de santé publique... aucun n'a encore rien fait pour faire face à cette situation...



Lors de la dernière réunion du CFAI avant l'été, nous apprenons que depuis cette année académique QUASI TOUTES les écoles d'infirmiers ont soit supprimé totalement soit juste conservé 2 semaines de « stages d'observation » lors de la première année de formation infirmière ! On peut comprendre cette évolution au regard du passage de la formation en 4 années. Mais cela signifie, ce mois de juin, que les environ 4000 étudiants infirmiers qui ont réussi la première année d'études d'infirmier peuvent demander un agrément d'aide-soignant ALORS QU'ILS N'ONT JAMAIS soigné OU VU DE PATIENT !

Lorsque notre revue paraîtra, quelques parlementaires et quelques journalistes s'empareront de ce petit scandale pour interroger la Ministre... qui répondra probablement, une fois de plus, que ce « problème » sera réglé lors de la modernisation de l'AR n°78 (le parapluie que nous lisons dans presque toutes ses communications à la Chambre depuis 2 ans)...

Ceci n'est pas « un problème ». Ceci est un DANGER pour la sécurité des soins aux patients ! Ça ne peut pas attendre les heures de débats parlementaires que provoquera l'éventuel projet de Loi que la Ministre déposera peut-être un jour devant la Chambre pour moderniser l'ex-AR n°78... Les critères d'agrément de l'aide-soignant sont dans un Arrêté Royal, la Ministre peut donc seule, sur base de l'avis du CFAI de 2012

et du caractère urgent pour la santé publique, prendre ses responsabilités et le modifier sans attendre !

Pour nous, cette affaire démontre une fois de plus : le mépris des décideurs politiques pour les informations que les associations d'aides-soignants comme la nôtre prennent la peine de faire remonter à leur niveau ; le peu de crédibilité que les Ministres donnent aux organes d'avis professionnels instaurés par la Loi ; et finalement il n'y a pas grand monde, en dehors des infirmiers, des aides-soignants, et des patients, qui semble se préoccuper de la qualité des soins infirmiers fournis aux patients.

Mis à part ce potentiel scandale de l'été, votre association reste vigilante sur ce que nos élus prendront comme décisions vous concernant durant les maximum 2 ou 3 semaines de vacances que vous avez le droit de prendre en cette période. Nous vous recommandons d'en profiter tout de même un petit peu, et pourquoi pas de prendre l'occasion de lire attentivement votre revue professionnelle... celle-ci contient quelques autres informations très utiles, et un article très intéressant sur l'influence de la philosophie de Platon sur les idées de Florence Nightingale... donc probablement sur nous tous. Un peu de philosophie ne peut que nous faire du bien par les temps qui courent.

Le Comité de rédaction